

」。

Lーしートいる

Nunavut Maligaliurvia

Legislative Assembly of Nunavut

Assemblée législative du Nunavut

COMMUNIQUÉ

Audiences du comité permanent concernant les rapports de la vérificatrice générale et de la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée

IQALUIT, Nunavut (**le 9 septembre 2009**) – Le Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics du Nunavut tiendra des audiences du 29 septembre au 2 octobre 2009 concernant les rapports 2009 de la vérificatrice générale du Canada et de la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée du Nunavut. Tous les députés ordinaires de l'Assemblée législative sont membres de ce comité permanent.

La vérificatrice générale du Canada, madame Sheila Fraser, a été invitée à comparaître devant le comité permanent le mardi 29 septembre 2009 à 13 h 30 afin de présenter ses deux plus récents rapports à l'Assemblée législative.

Le premier rapport porte sur les pratiques de gestion financière du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il a été effectué à la demande de la précédente Assemblée législative. Le second rapport porte sur le suivi des progrès réalisés par le gouvernement du Nunavut concernant l'application des recommandations contenues dans le rapport de la vérificatrice générale à l'Assemblée législative du Nunavut de 2005.

« Je suis l'un des députés ayant demandé à la vérificatrice générale de se pencher sur les pratiques de gestion financière du ministère de la Santé et des Services sociaux, et je suis heureux qu'elle nous présente un rapport détaillé contenant d'importantes observations et recommandations, » a déclaré James Arvaluk, député de Tununiq et président du comité permanent. « Les audiences de notre comité fourniront aux députés l'occasion de demander des comptes au gouvernement au sujet des progrès réalisés. »

La commissaire à l'information et à la protection de la vie privée du Nunavut, madame Elaine Keenan Bengts, a été invitée à comparaître devant le comité permanent le 1er octobre 2009 à 15 h 30.

« La *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* est un document important qui renforce la transparence du gouvernement et édicte les règles relatives à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements personnels, » a indiqué Fred Schell, député de Baffin Sud et vice-président du comité permanent. « Le rapport annuel présenté à l'Assemblée

législative par la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée fournit aux députés et aux Nunavummiut des recommandations précieuses sur ces questions. »

Les audiences du comité permanent auront lieu dans l'enceinte de l'Assemblée législative et sont ouvertes au public. Elles seront également diffusées à Iqaluit sur le câble local et à la radio FM.

Il est possible de consulter le rapport de la vérificatrice générale sur le site http://www.oag-bvg.gc.ca et celui de la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée sur le site http://www.info-privacy.nu.ca.

-30-

Pour de plus amples renseignements :

James Arvaluk, député Tél.: (867) 975-5000